

Exemple de calcul des coûts sur cinq ans

Procédure d'assujettissement et
coûts annuels

FIN S O

Coût unique d'assujettissement

CHF 1'650.-
1-3 collaborateurs actifs

Autres coûts d'examen assujettissement

Non
Forfait qui couvre → assujettissement et pré-examen des conditions de l'autorisation FINMA

Accréditation des collaborateurs


CHF 0.-

Coût des clarifications pour l'assujettissement

CHF 0.-

Coût de l'assujettissement total

CHF 1'650.-





Taxe de base par année

CHF 1'200.-
1-3 collaborateurs actifs

Taxe de base la première année

CHF 600.-
(ex. autorisation FINMA en juillet)
Pro rata selon date autorisation FINMA

Taxe causale

CHF 1'500.-
(exemple avec 6 heures)
Elle est calculée selon le temps de travail effectif sur la base d'un tarif horaire (max. 250.-/heure)

Audit

Facturation directe de la société d'audit

Taxe de la FINMA

Refacturation telle quelle. *Limitée à CHF 500.- jusqu'à fin 2022*

Coûts annuels OSFIN 1ère année

CHF 2'100.-

Coûts annuels OSFIN années suivantes

CHF 2'700.-

Coûts OSFIN pour les 5 prochaines années

CHF 14'550.-

